



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_ 25 / \_\_\_ 11 / \_\_\_ 2024 \_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_ 14 / \_\_\_ 01 / \_\_\_ 2025 \_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_ F09324P0388 \_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Projet photovoltaïque de centrale au sol - Zone industrielle de Cavaillon

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SMAVD

\_\_\_\_\_

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 5 8 4 0 2 3 0 4 0 0 0 1 2

Etablissement public syndicat mixte

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

WIGT

Yves

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation solaire au sol d'une puissance supérieure à 300 kWc, mais inférieure à 1 MWc

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, sur un délaissé non utilisé à proximité de la Durance sur la commune de Cavaillon dans le Vaucluse (84).

Les panneaux seront des structures fixes, orientées vers le sud. Les rangées parallèles de panneaux seront espacées d'environ 3,5 m. les panneaux seront installés à 76,7 m NGF en point bas afin de respecter le PPRi de la commune.

Une piste légère (en GNT) de 4 m de large longera les contours du site. Elle sera utilisé pour les opérations de maintenance et les interventions du SDIS. Une voie lourde de 5 m de large sera mis en place pour déposer le poste de transformation.

Le poste de transformation, d'une superficie d'environ 24 m<sup>2</sup>, sera installé à proximité de l'entrée du site. Il sera surélevé d'au moins 1 mètre afin que son plancher se trouve 0,20 mètre au-dessus de la cote de référence.

Des clôtures seront présentes en périphérie du site pour des raisons de sécurité, elles seront munies de passage pour la petite faune.

La distance de raccordement du projet à la ligne HTA la plus proche est de 190 m. Le SDIS 84 a été consulté et indique que l'installation d'une réserve d'eau à l'intérieur du site n'est pas nécessaire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) est concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Basse Durance et gestionnaire du Domaine Privé de l'Etat (DPE) sur les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse jusqu'en 2032.

Le SMAVD souhaite valoriser une zone de délaissée, sans usage particulier, de 1,5 ha dont elle a la gestion à proximité de la Durance (84) en produisant de l'énergie renouvelable.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie pour la France a pour objectif de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017. Pour cela, le développement du photovoltaïque sur des surfaces déjà anthropisées permet de répondre aux besoins de reconversion des sites pollués ou des friches tout en installant d'importantes capacités de production électrique sans empiéter sur les espaces agricoles et naturels.

La centrale photovoltaïque permettra de produire de l'électricité avec un faible impact carbone, et aura des retombées fiscales locales importantes pour la commune, l'EPCI et le département. Ce projet permet d'allier pertinence environnementale et retombées économique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction se déroulent selon les étapes suivantes, avec les durées estimées correspondantes :

- Préparation du terrain (terrassment + VRD) : 1 mois
- Mise en place des clôtures et organes de sécurité : 2 semaines
- Installation des structures : 1 mois
- Pose des modules et raccordement des strings + pose des onduleurs : 3 semaines
- Raccordement électrique (installation PDL /PTR + tirage câbles AC) : 3 semaines

Cette phase peut durer de 3 à 5 mois selon la période de l'année retenue et les contraintes rencontrées lors de la construction.

Une base de vie sera aménagée au démarrage de la construction et raccordée au réseau ENEDIS ainsi qu'aux réseaux d'eau potable. Elle bénéficiera d'un système d'assainissement autonome.

Afin de prévenir les risques d'impacts sur l'environnement en phase chantier, les prestataires intervenant sur le site de l'installation s'engageront à respecter les prescriptions du porteur de projet en matière de protection de l'environnement.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation :

La phase d'exploitation envisagée est de 30 ans, éventuellement reconductible 2 fois 10 ans.

Durant ces 30 ans, la centrale produira de l'électricité solaire. Son exploitation sera assurée par les équipes de la SMAVD, depuis ses locaux à Mallemort. Un suivi des performances de la centrale sera assuré par un système de supervision complet à distance.

La fréquence moyenne des interventions sur site sera d'environ 1 fois par mois.

L'entretien du site se fera sous la responsabilité du SMAVD, sans utilisation de produits phytosanitaires.

Démantèlement :

À l'issue de l'exploitation, le SMAVD démantèlera la centrale à ses frais, en ce compris le coût d'enlèvement des matériaux composant la centrale, de leurs destructions ou le cas échéant leurs recyclages, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi le porteur de projet garantit le démantèlement et la remise en état du site :

- l'enlèvement et recyclage des panneaux solaires (aujourd'hui recyclables à 95%) ;
- le démontage et évacuation des structures et matériels hors-sol;
- les câbles et gaines déterrées et évacuées;
- l'enlèvement des fondations et rebouchage des trous par de la terre;
- l'enlèvement des postes et de leurs dalles de fondation.

Les délais nécessaires au démantèlement de l'installation sont de l'ordre de 1 à 2 mois.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Si la procédure de demande au cas par cas est validée, le projet d'une puissance inférieure à 1 MWc sera soumis à Déclaration Préalable.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie	1,5 ha
Puissance	937 kWc
Productible estimé	1552 kWh/kWc
Superficie postes PTR/PDL	24 m <sup>2</sup>
Superficie voies SDIS (voies légères) / voies lourdes	1 320 m <sup>2</sup> / 300 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Allée Marie Mauron

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Cavaillon

Code postal : 8 4 3 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 3 ° 4 8 ' 3 5 " 1 Lat. : 0 5 ° 0 2 ' 4 3 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Cavaillon, site classé en zone Nr (zone naturelle réservoir de biodiversité) et UEa (zone urbaine activités économiques diversifiée)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité immédiate de la ZNIEFF de type II "La Basse Durance". La ZNIEFF de type I la plus proche est située à 1,9 km au sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon (FR8000003). Ce PNR créé par décision ministérielle le 07/01/1977, occupe une superficie de 184 801,5 ha. L'aire d'étude est également située sur le périmètre du géoparc mondial UNESCO de Luberon et au sein de la réserve de biosphère du Luberon.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cavaillon est concernée par un plan de prévention du bruit qui couvre : - la ligne ferroviaire grande vitesse 752 000 qui circule à 260 m à l'ouest du projet ; - La RD973 située à 1,7 km à l'est Sur la rive opposée de la Durance, l'autoroute A7 est également concernée, située à 530 m à l'ouest du site.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Quatre sondages pédologiques ont été réalisés. Aucun des sondages ne relève une zone humide.  Aucune zone humide sur le critère de la végétation n'a été recensée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRi Durance - Cavaillon. Le projet est situé en zone inconstructible dite rouge hachurée : les unités de production d'énergie photovoltaïque sont interdites. Une demande de dérogation va être déposée en Préfecture.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La dernière révision du PPRi de la Durance sur la commune de Cavaillon a été approuvée par le préfet de Vaucluse par arrêté le 03/10/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL présent au droit du site. Périphérie du site inventoriés dans l'inventaire BASIAS pour la présence d'une plateforme logistique, SERTA fermée en 1994 et un second pour une ancienne station service (MIDDIS SAS). L'inscription d'un site dans la base de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution du sol mais vise à conserver un historique des activités ayant eu lieu sur un site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé en partie au sein du zonage Natura 2000 (FR9301589 et FR9312003) La Durance respectivement pour la directive habitats et oiseaux. Se référer à la note écologique jointe en Annexe.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie du terrain est plane, un projet de centrale photovoltaïque ne nécessite que peu de terrassements. Les matériaux excédentaires seront réutilisés sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet qui ne nécessite pas de connexion au réseau d'eau potable (hormis durant la phase travaux).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé dans la note écologique ci-jointe, les inventaires naturalistes menées permettent de conclure que l'ensemble du site présente un enjeu faible vis-à-vis du milieu naturel et de la biodiversité.  Les mesures d'évitement et de réduction proposées permettent d'éviter au maximum tout impact sur les individus d'espèces et de conserver la fonctionnalité écologique du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site d'étude est classé en zone Nr selon le PLU de Cavillon.  Les installations photovoltaïques sont autorisées en zone Nr.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux ICPE sont présentes à moins de 500 m. Aucune n'est classée SEVESO ou fait l'objet d'un PPRT. Un site BASOL situé 350 m au sud de l'aire d'étude. Plusieurs sites potentiellement pollués situés à proximité dont un en périphérie immédiate du site. Territoire soumis au risque de rupture de barrage dans le DDRM84. Risque de transport de matière dangereuse (TMD) par voie ferrée (260 m du site).
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Durance - commune de Cavillon approuvé le 3 juin 2016 et révisé en octobre 2019. Site localisé en zone rouge hachurée (non constructible), les centrales photovoltaïques ne sont pas autorisées au sein de ce zonage. Le projet ne sera pas de nature à aggraver le risque inondation. Retrait gonflement des argiles modéré. Risque sismique modéré (zone de sismicité 3/5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements induits le seront essentiellement durant les phases travaux (construction pendant environ 3 à 5 mois ; démantèlement pendant environ 1 à 2 mois). Ils pourront varier de 0 à 6 camion(s) par semaine (trafic le plus dense en début de phase travaux). Concernant la phase exploitation, la fréquence des déplacements induits sera environ d'une fois par mois pour des opérations de maintenance.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émission de bruit notable en phase exploitation Bruit temporaire de chantier pendant la construction (terrain éloigné de toute habitation situé en zone industrielle)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voie ferrée LGV située à moins de 300 m du site. Le projet n'étant pas habité et ne nécessitant pas la présence en continu de personnel pour l'exploitation, il n'y aura pas d'incidence
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travail de nuit pendant le chantier et aucun éclairage nocturne de la centre photovoltaïque.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de production de déchets en phase de fonctionnement de la centrale. Production ponctuelle de déchets de chantier lors de sa construction (plastiques, palettes, ...) qui seront collectés et triés/valorisés dans les filières adaptées. En fin d'exploitation de la centrale l'ensemble des équipements seront démontés. Les modules photovoltaïques seront exportés pour être recyclés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'extérieur de tout périmètre lié au patrimoine architectural, culturel et paysager mais également en dehors d'une zone de présomption de prescription archéologique. Le secteur d'insertion du projet est industriel. L'insertion paysagère sera travaillée pour que le projet s'insère au mieux dans le paysage proche (couleur de clôture et des postes, ajout d'une haie en bordure ouest...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'accueille à ce jour aucune activité.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Afin de limiter les visibilités du site vis à vis des alentours et l'intégrer au mieux dans le paysage proche, une haie sera plantée en bordure ouest du projet.

Une attention particulière sera portée lors du chantier aux pollutions accidentelles avec le cas échéant des mesures d'urgence à mettre en place. Le personnel intervenant sera formé et les véhicules seront équipés de kits anti-pollution.

Plusieurs mesures sont détaillées dans la notice écologique jointe pour éviter et réduire les incidences sur la faune et flore :

- évitement géographique : évitement des lisières ;
  - évitement temporel : réalisation des travaux au cours de la période de moindre sensibilité de la faune ;
  - mesure de chantier afin de limiter l'attractivité du chantier pour certaines espèces.
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain un délaissé en bordure de la Durance et dans un secteur industriel n'accueille aucune activité particulière. Le projet du SMAVD permettra de valoriser cette parcelle en produisant de l'énergie renouvelable en prenant en compte le risque d'inondation lié à la Durance.

Le site d'implantation du projet présente une sensibilité écologique globalement faible. Par conséquent et sous réserve de respecter les mesures d'évitement et de réduction, le projet aura une incidence résiduelle faible et non significative sur les espèces faunistiques et floristiques présentes ainsi que sur la fonctionnalité globale du site .

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note écologique Cavaillon	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom WIGT

Prénom Yves

Qualité du signataire Président du SMAVD

À Mallemort

Fait le 20/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)

**Le Président,**

**Yves WIGT**